

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 23/02/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Mars 2022

N° 03-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 9 Absents : 0

Représentés : 2 Pour : 11

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Mars à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B,
VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M

Absents excusés : MORESMAU JP procuration à SIEGEL R,
NICAISE V procuration à GILHET B

Objet : Tarification des visites guidées du village et de l'Abbaye

Dans le cadre de ses missions de valorisation du site, le service Culture et Patrimoine de la commune pourra proposer sur demande directe ou pour le compte de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem- Vallée de l'Hérault, des prestations guidées du village et de l'Abbaye de Gellone pour des groupes constitués.

Selon la législation en vigueur, ces visites seront exclusivement assurées par le personnel détenteur de la carte de guide conférencier. D'une durée de deux heures environ, ces visites seront tarifées selon la grille ci-dessous :

- Visite guidée du village et de l'abbaye en français : 100,00 €
- Visite guidée du village et de l'abbaye en langues étrangères : 120,00 €
- Forfait deux visites journée : 160,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal approuve les tarifs tels qu'énumérés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le



Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

MORESMAU JP. <i>Mo</i>	BRUNEL MINAZZO D.	HOMBERT B.
THEULE JC.	GILHET B.	VEDEL P.
NICAISE V. <i>Pls</i>	KROGSDAHL A.	STEHLE C.
		QUEVREUX M.